

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

- M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
- Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
- Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
- Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL– DECISION MODIFICATIVE
N°BP 2018/01

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL– DECISION MODIFICATIVE
N°BP 2018/01**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget principal.

Il convient de pourvoir à des ajustements budgétaires comme suit :

- Suite aux opérations de régularisations aux budgets annexes du Spanc et du Pôle commercial ;
- Pour les admissions en non valeurs concernant les ouvrages manquant à l'inventaire des collections de la MDA ;
- Des réajustements relatifs à la TEOMi intervenus suite à la notification des bases définitives ;

Il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Désignation des articles (dépenses)		Crédits suppl. à voter	Désignation des articles (recettes)		Crédits suppl. à voter
6748	Charges exceptionnelles subventions aux BAPC	+ 20000			
657364	Subventions d'équilibre du BASPANC	+1000			
6541	Créances admises en non valeurs (MDA)	+ 5000			
739118	Autres reversement de fiscalité TEOM	+ 30000			
678	Autres charges exceptionnelles	-56000			
TOTAL DEPENSES		0		TOTAL RECETTES	0

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la DM N° BP N°2018/01 comme présentée ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.